

**PRIX DES ANNONCES :**  
 Annonces, la ligne, fr. 0.50; — Ann. financ. (avis d'ass. de soc.), la ligne, fr. 1.00; — Nécrologie, la ligne, fr. 1.00; — Faits divers (fin), la ligne, fr. 1.25; — Faits divers (corps), la ligne, fr. 1.50; — Chron. locale, la ligne, fr. 2.00; — Réparations judiciaires, la ligne, fr. 2.00.

**Administration et Rédaction :**  
 37-39, rue Fossés-Fleuris, Namur

Bureaux de 11 à 1 h. et de 3 à 5 h.

Les articles n'engagent que leurs auteurs. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

# L'Echo de Sambre & Meuse

**PRIX DES ABONNEMENTS :**  
 1 mois, fr. 2.50 — 3 mois, fr. 7.50

Les demandes d'abonnement sont reçues exclusivement par les bureaux et facteurs des postes.

Les réclamations concernant les abonnements doivent être adressées exclusivement aux bureaux de poste.

**GOLLARD, Directeur-Propriétaire**  
 La « Tribune Libre » est largement ouverte à tous.

## Notre Avenir Commercial

### Notre Avenir Commercial

La guerre a les vertus éducatrices de la douleur : elle nous a ouvert les yeux sur nos faiblesses et nous a révélé quelques-uns des vices fondamentaux de notre organisation économique et sociale. Par les privations multiples qui nous sont infligées, nous apprenons à concevoir un nouvel état de civilisation où la Belgique régénérée pourra mettre à profit l'expérience qu'elle a acquise et traduire dans la pratique les formidables leçons de choses qu'elle a subies.

Le premier souci que nous aurons sera évidemment celui de notre relèvement industriel et commercial. Mais nous ne pourrions rien faire à cet égard sans nous inspirer de l'exemple qui nous a été donné par les grands peuples actuellement en conflit. Des prodiges ont été accomplis tant du côté de l'Entente que du côté des Puissances centrales surtout au point de vue économique. Mais, plus que ses adversaires — l'Allemagne, étroitement bloquée de 1914 à 1917, a dû réaliser des miracles d'ingéniosité, d'endurance et de clairvoyance étonnante pour lutter contre « l'Empire de la mer ».

Il serait ridicule de ne pas profiter des leçons qu'elle nous a données et de dénigrer les formules qu'elle nous propose, sous prétexte qu'elles nous viennent d'un ennemi. La sagesse des nations s'exprime par l'organe du poète latin n'a-t-elle pas énoncé cette vérité devenue proverbe : *Fas est ab hoste doceri*? Et le fabuliste français n'a-t-il pas recherché en affirmant qu'un sage ennemi vaut mieux qu'un maladroit ami?

Il est donc de notre intérêt immédiat de considérer les merveilles d'organisation qui ont permis à l'Allemagne de résister à l'assaut du monde entier coalisé contre elle. Il est hautement profitable, sinon impérativement nécessaire, d'étudier les ressorts de cette gigantesque activité et de pénétrer jusqu'aux sources profondes de cette force disciplinée qui fait l'étonnement de ses plus irréductibles adversaires.

Mais, pour ne pas nous égarer dans cet examen et pour en tirer des conclusions qui s'appliquent directement à notre pays, voyons d'abord qu'elle est la situation de celui-ci, en ce qui concerne ses rapports avec l'Allemagne.

C'est un truisme de dire que la Belgique vit surtout d'exportations. Nous ne consommons qu'à peu près 25 p. c. de ce que nous produisons. Nos relations d'affaires avec l'étranger constituent donc le plus clair de notre richesse. La Belgique était obligée d'acheter au dehors 80 p. c. environ des denrées alimentaires et des céréales dont elle a besoin, il faut absolument qu'elle trouve l'argent nécessaire pour payer ces importations. Elle est donc dans l'obligation de trouver au-delà de ses frontières des acheteurs pour les produits de son industrie.

Les exportations belges vers le marché exotique se sont élevées ces derniers temps en « commerce spécial », à fr. 3.580.350.000. Il ne s'agit point ici du transit, mais uniquement des articles nationaux expédiés par nos industriels et nos commerçants à destination de l'étranger.

Dans ce chiffre de 3.580.350.000 fr., la Grande-Bretagne figure pour fr. 511.700.000, la France pour fr. 702.200.000 et l'Allemagne pour près d'un milliard! Les Allemands nous achetaient exactement — d'après les statistiques officielles — pour 959.331.000 francs.

D'autre part, les importations de l'étranger en Belgique se sont élevées à fr. 4.508.473.000 dans lesquels la Grande-Bretagne figure pour 4.054.000 fr., la France pour 738.468.000 fr. et l'Allemagne pour fr. 602.393.000.

Les chiffres généraux de nos exportations et de nos importations pour les cinq dernières années s'établissent comme suit :

FRANCE		ALLEMAGNE	
Nous lui avons acheté pour :	Nous lui avons vendu pour :	Nous lui avons acheté pour :	Nous lui avons vendu pour :
1910	510.200	605.200	575.800
1911	738.700	695.400	692.400
1912	908.000	752.300	707.100
1913	1.000.300	762.200	761.800

  

ANGLETERRE		ALLEMAGNE	
Nous lui avons acheté pour :	Nous lui avons vendu pour :	Nous lui avons acheté pour :	Nous lui avons vendu pour :
1910	418.400	457.400	441.000
1911	436.100	476.100	476.100
1912	505.500	540.300	540.300
1913	519.500	541.700	541.700

Il résulte de ces chiffres : 1<sup>o</sup> que l'Allemagne absorbe le quart de notre commerce total à l'étranger et 2<sup>o</sup> qu'elle nous achète

pour trois cent cinquante millions de plus qu'elle ne nous vendait.

Cette différence entre nos exportations vers l'Allemagne et nos envois vers la France provenait surtout du régime douanier.

La France avait considérablement élevé les taxes qui frappaient les marchandises belges à leur entrée en terre française. Questionné par un membre de la section du budget aux affaires étrangères sur l'effet des droits établis par la loi française du 29 mars 1910, le ministre compétent a répondu : « A la suite de l'expiration du traité de commerce de 1881, les exportations de la Belgique vers la France ont subi une brusque et notable dépression ; elles atteignaient à peine en 1912 les chiffres constatés en 1881, dernière année d'application du dit traité ».

Que dire de la diminution que subit notre commerce avec la France, depuis que la loi de 1910 a été appliquée? Le marché français devenait inabordable!

C'est ce que constatait lors de la réception de M. Herriot chez M. le ministre Hubert, à Bruxelles, en 1913, un de nos plus éminents économistes, M. Strauss, président du Conseil supérieur de l'Industrie et du Travail. Répondant à l'offre adressée à la Belgique par le distingué maire et sénateur de Lyon, de participer à l'Exposition qui allait être organisée dans cette ville, M. Strauss n'a pas hésité à déclarer que les industriels et commerçants belges se demandaient probablement pourquoi exposer leurs produits en France, pays dont les frontières leur sont fermées.

Il est de notoriété publique que certaines de nos industries avaient été mises en sérieux péril par l'établissement des nouveaux tarifs français. Ce fait n'est-il pas d'autant plus curieux à constater que les rapports intellectuels entre la France et la Belgique tendaient à se multiplier.

C'est un beau rôle pour certaines associations de culture française que d'attirer l'attention des législateurs d'Outre-Quévrain sur les barrières qui s'opposaient de ce côté aux bonnes relations des deux pays?

Les Allemands, eux, avaient pris soin de maintenir un régime douanier grâce auquel les fabricants belges pouvaient soumissionner même sur le marché de Berlin ou d'Hambourg à des prix inférieurs à ceux de leurs concurrents d'Allemagne.

C'est là évidemment une des raisons du chiffre considérable de nos exportations vers la frontière orientale.

A tout bien considérer, je pense que nous pourrions les accroître encore et rivaliser victorieusement avec nos émules de l'Est dans la grande bataille des affaires.

Ce serait une lourde erreur de croire que notre industrie soit incapable de lutter avec l'industrie allemande. Il ressort des statistiques les plus sérieuses que nous exportons environ 75% de notre fabrication. L'Allemagne n'exporte que 25% de la sienne, les besoins intérieurs du pays absorbant le reste.

La conséquence est que les trois quarts de notre production — au cas d'une suppression de la barrière douanière allemande — rivaliseraient avec le 1/4 seulement de la production de l'Empire.

On comprend dès lors l'intérêt avec lequel en 1894 certains députés du Hautain saluaient l'idée d'une union économique avec l'Allemagne. Quand on parle d'incorporer la Belgique au « Zollverein » on a l'air d'énoncer une idée extraordinaire, susceptible de réduire à néant notre liberté économique ou politique.

En réalité, cela signifie simplement ceci : les taxes perçues par l'Empire sur les produits belges expédiés vers l'Allemagne seraient supprimées et nos articles pourraient entrer librement dans l'immense bassin central-européen. Cette perspective effraie certains nationalistes, mais elle séduit nombre d'hommes d'affaires. Et si la guerre actuelle aboutissait à cette combinaison, notre industrie pourrait réaliser le rêve exprimé par Monsieur Broquet, député de Tournai, en 1891 et qui consistait à souhaiter pour nos fabricants l'ouverture du grand marché germanique qui nous assure la clientèle de 70.000.000 d'habitants, sans compter l'Autriche, les Balkans et sans doute aussi les Etats tampons de la Russie Occidentale, en remplacement du marché français qui vient de nous être fermé.

Le rêve de ces industriels est-il à la veille de se réaliser? C'est le secret de demain.

**Dr. H. HENQUINEZ.**

Si les hommes d'Etat de l'Entente avaient véritablement l'intention de faire des propositions de paix à l'Allemagne, ils auraient pu charger des personnalités responsables d'entamer les négociations et d'ouvrir la voie aux pourparlers de paix. Il ne peut donc être question d'un refus de la part de l'Allemagne en présence d'une proposition équitable qui lui aurait été faite.

Les faits historiques, d'ailleurs, démentent cette affirmation.

En décembre 1917, les Puissances centrales ont invité l'Entente à prendre place autour du tapis vert à Brest-Litovsk.

L'Entente a laissé passer sans répondre le délai qui lui était fixé.

Le 5 janvier suivant, M. Lloyd George, parlant devant les industriels anglais, a développé son programme annexionniste et impérialiste, qui fut jugé excessif par de nombreux groupes, y compris le Labour Party.

Le 8 janvier, le président Wilson lança son message contenant les 14 articles de sa profession de foi pacifiste.

Le 24 janvier, le chancelier de l'Empire déclara

#### Une interview du secrétaire d'Etat von Hintze

Au cours d'une interview accordée au correspondant berlinois de la « Gazette de Cologne », le nouveau secrétaire d'Etat allemand, M. von Hintze, successeur de M. von Kühlmann, a cru devoir s'élever vertement contre certaines affirmations de M. Lloyd George, qui, dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion du cinquantième anniversaire de la guerre, a dit que « la clique des dirigeants allemands avait intentionnellement repoussé les avances faites par les Alliés pour arriver à un règlement équitable et logique de la situation mondiale ».

Les Allemands, avait ajouté M. Lloyd George, ont jeté le masque de la modération en déchiquetant la Russie et en réduisant la Roumanie en esclavage.

Le « Corriere d'Italia », complétant cette information, a en outre assuré que la proposition de paix de l'Entente avait été décidée à la dernière Conférence de Londres.

Dans les sphères militaires et politiques influentes de l'Allemagne, a déclaré M. von Hintze, on ignore tout d'une semblable proposition de paix.

### COMMUNIQUEÉS OFFICIELS

« L'Echo de Sambre et Meuse » publie le communiqué officiel allemand de midi et le dernier communiqué français, douze heures avant les autres journaux

#### Communiqués des Puissances Centrales

Berlin, 17 août.  
 Théâtre de la guerre à l'Ouest.

Groupe d'armées du Kronprinz Rupprecht.

Entre l'Yser et l'Ancre, l'activité de combat a repris au cours de la nuit dans différents secteurs. Vive activité de reconnaissance.

Des poussées nouvelles de l'ennemi près de Vieux Berquin et au Nord de l'Ancre ont été refoulées.

Groupe d'armées von Boehn.

Des deux côtés de Roye, l'ennemi a déclanché à nouveau de fortes attaques qui se sont étendues l'après-midi vers le Nord jusqu'au Sud-Est de Chauhnes et vers le Sud jusqu'au Nord-Ouest de Lassigny.

Les Français et les Canadiens par des assauts sans cesse renouvelés jusqu'à plusieurs heures tardives du soir ont cherché à percer nos positions.

L'armée du général von Hutier a complètement brisé leurs attaques. Les Français qui ont supporté le poids principal de la lutte, ont subi à nouveau les plus lourdes pertes.

Au Sud et près de Hallu, le feu concentré de notre artillerie s'est abattu sur l'ennemi lors de sa préparation, ainsi que sur des concentrations de tanks.

Des attaques ennemies qui se sont produites ici dans les heures de la soirée se sont éteintes devant nos lignes.

Le centre des attaques d'hier se trouvait des deux côtés de l'Avre.

La préparation d'artillerie la plus intense plus d'une fois rejetée a précédé les attaques en rangs serrés de l'infanterie ennemie.

Près de Goyencourt l'ennemi a gagné passagèrement du terrain dans la direction de Roye. Notre contre-attaque au Nord de la ville l'a refoulé.

Des parties de notre ligne de combat avancée sur la rive droite de la Roye qui à la fin des combats d'hier étaient restées en possession de l'ennemi ont été reconquises pendant la nuit.

Au Sud de l'Avre, les attaques souvent répétées de l'ennemi ont échoué complètement devant nos lignes.

L'effet de nos mitrailleuses s'est ici pleinement fait sentir.

Près et au Sud de Beuvraignes, notre feu d'artillerie a brisé la puissance de l'assaut ennemi. Sur quelques points seulement on en vint à des combats d'infanterie; nous avons refoulé l'adversaire.

Vive activité des aviateurs sur le champ de bataille.

Le lieutenant Udet a remporté sa 56<sup>e</sup> victoire aérienne.

Entre l'Oise et l'Aisne, une poussée ennemie a échoué dans les premières heures du matin, au Sud de Rampeol.

Groupes d'armées du Kronprinz allemand.

Petits engagements d'infanterie.

Sur l'Aisne la bataille d'artillerie a repris passagèrement.

#### Groupe d'armées du duc Albrecht

Dans la Sundgau, des troupes d'assaut qui pénétrèrent avec des lance-flammes dans les tranchées françaises près de Largitzen ont ramené des prisonniers.

Nos avions de chasse ont abattu 4 grands avions anglais qui faisaient partie d'une escadre qui avait bombardé Darmstadt.

Berlin, 15 août. — Officiel de ce midi.  
 Théâtre de la guerre à l'Ouest.

Armées du feld-marschal prince héritier Rupprecht de Bavière :

Grande activité de reconnaissance entre l'Yser et la Scarpe.

Au Sud-Est d'Ayette, une attaque partielle anglaise a échoué devant nos lignes.

Au Nord de l'Ancre, nous avons évacué ces derniers jours la partie de notre position qui formait, près de Puisieux et de Beaumont Hamel, un saillant aigu dans les lignes de nos adversaires; ce saillant a été occupé hier après-midi par l'ennemi.

Armées du général von Boehn :

Pas d'opération importante à signaler.

La canonnade est devenue plus violente le soir entre l'Ancre et l'Oise.

Attaques partielles de l'ennemi sur les deux rives de l'Avre et au Sud de Lassigny.

Armées du prince héritier allemand :

Au cours d'une poussée exécutée sur la rive méridionale de la Vesle, nous avons fait prisonniers les soldats ennemis qui occupaient la gare de Breuil.

#### Groupe d'armées du duc Albrecht

Dans la Sundgau, des troupes d'assaut qui pénétrèrent avec des lance-flammes dans les tranchées françaises près de Largitzen ont ramené des prisonniers.

Nos avions de chasse ont abattu 4 grands avions anglais qui faisaient partie d'une escadre qui avait bombardé Darmstadt.

Berlin, 15 août. — Officiel de ce midi.  
 Théâtre de la guerre à l'Ouest.

Armées du feld-marschal prince héritier Rupprecht de Bavière :

Grande activité de reconnaissance entre l'Yser et la Scarpe.

Au Sud-Est d'Ayette, une attaque partielle anglaise a échoué devant nos lignes.

Au Nord de l'Ancre, nous avons évacué ces derniers jours la partie de notre position qui formait, près de Puisieux et de Beaumont Hamel, un saillant aigu dans les lignes de nos adversaires; ce saillant a été occupé hier après-midi par l'ennemi.

Armées du général von Boehn :

Pas d'opération importante à signaler.

La canonnade est devenue plus violente le soir entre l'Ancre et l'Oise.

Attaques partielles de l'ennemi sur les deux rives de l'Avre et au Sud de Lassigny.

Armées du prince héritier allemand :

Au cours d'une poussée exécutée sur la rive méridionale de la Vesle, nous avons fait prisonniers les soldats ennemis qui occupaient la gare de Breuil.

#### Armées du prince héritier allemand :

Quels que soient les discours de MM. Wilson et Lloyd George offrant des bases de paix mondiale auxquelles il était possible à l'Allemagne de souscrire.

A la même date, le comte Czernin développa ses idées au sujet du désarmement.

Le 5 février suivant, la Conférence de Versailles estima que rien, dans les discours des hommes politiques du parti adverse, ne permettait d'augurer de leurs bonnes dispositions en faveur de la paix et que par conséquent la guerre devait continuer plus énergiquement que jamais.

Enfin, le 12 février, le président Wilson proclama les quatre points fondamentaux qui pouvaient servir de base à la conclusion de la paix, mais le même jour M. Lloyd George déclara au Parlement anglais que le gouvernement ne pouvait faire abandon de ses buts de guerre.

Le 25 février, le chancelier allemand se déclara d'accord avec M. Wilson sur les quatre points fondamentaux, à condition que tous les peuples et tous les Etats fussent prêts à y adhérer.

L'Angleterre, maintenant ses buts de guerre, refusa publiquement d'y souscrire, et c'est ce qui permit au chancelier, dans son discours du 18 mars, de dire que les puissances ennemies n'avaient pas encore fait abandon de leurs intentions de conduire la

#### Armées du prince héritier allemand :

guerre jusqu'à l'écrasement complet de l'Allemagne.

Voilà une réputation préemptoire des affirmations de M. Lloyd George suivant lesquelles l'Allemagne se serait toujours réservée quand une proposition de réglementation équitabile de la question mondiale lui a été proposée.

La vérité, dit encore M. von Hintze, c'est que toutes les tentatives faites par l'Allemagne pour entamer les négociations avec des personnalités autorisées n'ont rencontré que raillerie et persillage.

Les hommes d'Etat de l'Entente n'ont cessé d'être des hommes à deux visages : ils préchaient la paix d'un côté, mais de l'autre ils sont toujours parvenus convaincus de la nécessité d'atteindre leurs buts de guerre impérialistes et annexionnistes.

Au surplus, il n'est pas possible que des considérations rationnelles puissent prendre une forme tangible aussi longtemps, comme c'est le cas dans les pays ennemis, qu'une propagande éfrénée se continuera pour entretenir la haine et l'aversion entre les peuples.

Ce n'est pas nous, a dit en conclusion M. von Hintze, ce sont les hommes d'Etat de l'Entente qui, ne voulant rien entendre d'une paix par compromis, assument ainsi la responsabilité de la prolongation de l'horrible guerre.

#### Communiqués des Puissances Alliées

Paris, 16 août (3 h.).

Sur le front de l'Avre, nous avons progressé dans la région de Villers-le-Roye et de Saint-Aurin.

A l'Est d'Armencourt, nous avons occupé nos anciennes premières lignes.

En Champagne, nous avons fait des prisonniers dans le secteur de Pertes-les-Hurlus et repoussé des coups de main ennemis, à l'Est de Maisons-de-Champagne.

Rien à signaler ailleurs.

Paris, 16 août (11 h.).

Au cours de la journée, nos troupes par une série d'attaques locales ont refoulé les Allemands en dépit de leur résistance dans la région à l'Ouest de Roye.

Au Nord de l'Avre, en liaison avec les Canadiens nous avons porté nos lignes sur le front Gayencourt-Saint-Maré-Lestriot-Laucourt.

Au Sud de l'Avre, nous avons pénétré profondément dans les bois des Loges.

Aucun événement important à signaler sur le reste du front.

Londres, 15 août. — Officiel :

Violents combats à l'Est de Ramecourt; nous avons légèrement avancé notre ligne à cet endroit.

Entre Albert et Ayette, nos patrouilles ont été actives toute la nuit; elles sont restées en contact avec l'ennemi et continuent à progresser.

Rome, 15 août. — Officiel :

Dans le secteur du Tonale, les opérations, très actives jusque hier matin, sont redevenues normales dans le courant de la journée.

Dans le secteur de Lagarina, nos détachements de reconnaissance ont tenu à distance des patrouilles ennemies.

Sur la Piave, un détachement de bersaglieri, après avoir traversé le bras occidental du fleuve, a pris pied par surprise sur une petite île occupée par l'ennemi au Sud-Ouest de Grave di Papadopoli. Nos soldats s'en sont emparés après avoir brisé la résistance ennemie et repoussé des renforts amenés par les Autrichiens pour contre-attaquer. Ils ont fait 30 prisonniers et pris une mitrailleuse.

Des avions italiens et alliés ont bombardé aujourd'hui des objectifs d'ordre militaire situés sur les lignes de communication de l'ennemi; nos dirigeables ont exécuté la même opération la nuit.

Un ballon captif et un appareil ennemi ont été descendus.

Berlin, 15 août. — Officiel.

Les appréciations prudentes au sujet des succès du général Foch, qui marquèrent les premiers jours de l'offensive, se sont muées partiellement en un plus grand optimisme qui, cependant, menace de s'éteindre complètement, aujourd'hui que les lourdes pertes occasionnées par les vaines attaques des derniers jours commencent à être connues.

De nombreux journaux de l'Entente expriment l'espoir que les succès remportés par Foch contraindront les Allemands à se retirer sur la ligne de Hindenburg. Aussi annonce-t-on en réponse au discours de bienvenue des maires de Reims et de Soissons, Foch aurait déclaré que pour lui la bataille n'était pas encore terminée, que Noyon aussi devait être purgée d'ennemis et recevoir une garnison française.

Le sans-fil d'Horsea prend un ton plus modeste quant à ses efforts pour empêcher de Lassigny.

Cependant, ni les Anglais ni les Français ne sont parvenus, depuis plusieurs jours, à traverser la ligne sur laquelle la direction des armées allemandes résolut de se retirer après la surprise qui réussit si bien à l'ennemi.

Pour aller au-devant de désillusions, qui ne manqueraient pas de se produire dans leurs pays, les sans-fil de l'Entente ne cessent d'insister sur le nombre croissant des prisonniers et du butin, alors qu'ils savent que, même arrondi en chiffre supérieur, ce résultat fait piètre figure au regard des 205.000 prisonniers et 2.250 canons que l'Allemagne a capturés au cours des trois premières offensives jusqu'au 11 juillet.

Berlin, 15 août. — Officiel.

Une accalmie s'est produite dans l'offensive grandiose déclenchée entre l'Ancre et l'Oise, avec l'intention d'amener une percée décisive, grâce à la mise en œuvre de masses d'artillerie lourde, de batteries de tanks et de escadrons de chasse.

L'impétuosité de l'attaque anglaise ayant été brisée net, les Français ont, une fois de plus, le 12 août, procédé à une attaque de grande envergure.

Depuis, on n'a eu à enregistrer, entre l'Ancre et l'Oise, que des tentatives partielles qui, pour la plupart, n'ont pu, grâce à l'artillerie allemande, se développer.

Le 14 août, l'ardeur à la bataille a encore diminué. On s'est borné, des deux côtés, à des combats d'avant-garde. Cependant, les Anglais et les Français avaient projeté des attaques de grande envergure, notamment au Nord de Liéons, au Sud-Est de Rouvroir et devant le Bois des Loges; mais leurs préparatifs ont pu être éventés à temps par l'artillerie allemande qui a pris les rassemblements de troupes sous son feu violent.

Vers 8 heures, les Français ont tenté une fois de plus de mettre des troupes en ligne des deux côtés de la route Roye-Montdidier. Ces troupes, prises à leur tour sous le feu des canons allemands, ont été dispersées en désordre avant qu'elles aient pu prononcer leur assaut.

Sur les autres fronts, il y a lieu de signaler une recrudescence de l'activité de l'artillerie et des patrouilles, principalement en Flandre, où, dans la région du mont Kemmel, s'est déclenchée, dans la nuit du 14 au 15 août, un feu très violent.

Les patrouilles anglaises qui ont montré une grande activité depuis Ypres jusqu'à l'Ancre, n'ont pu empêcher que les positions avancées dans le saillant entre Puisieux et Beaumont-Hamel aient été détruites et évacuées au cours de la nuit, sans que l'ennemi s'en soit aperçu.

Ce n'est que le 14 août dans l'après-midi que les Anglais ont prudemment avancé. La dispersion de la garnison de la gare de Breuil a eu lieu à la suite d'un coup de main audacieux de nos troupes qui, en traversant la Vesle, n'ont pas subi de pertes appréciables.

Des patrouilles françaises entre Bazoches et Fismes ont été aperçues à temps et dispersées.

#### Communiqués des Puissances Centrales

Berlin, 14 août. — Officiel.

Le 13 août, nos forces aériennes du corps de la marine ont descendu 9 avions ennemis.

Le lieutenant de vaisseau Sachsenberg a remporté ses 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> victoires aériennes, le lieutenant Osterkamp sa 19<sup>e</sup>.

Vienne, 14 août. — Officiel.

Sur le théâtre de la guerre en Italie, dans le secteur du Tonale, l'ennemi a déclanché hier les attaques auxquelles nous nous attendions depuis assez longtemps déjà.

Il a débute dans la matinée par des attaques dirigées contre celles de nos troupes postées dans la région des sources de Noce et de Sarca di Genova.

L'après-midi, après une plus forte préparation d'artillerie, les Italiens ont attaqué notre position établie sur le Tonale.

Les combats nous ont été favorables.

Sauf qu'ils ont repoussé quelques-uns de nos postes avancés, les Italiens n'ont obtenu aucun succès.

Pour le reste, pas d'événement particulier à signaler au Sud-Ouest.

En Albanie, à l'Est de la vallée de Devoli, nos bataillons se sont emparés de quelques points d'appui ennemi.

Vienne, 15 août. — Officiel de ce midi.

Les attaques dirigées par l'ennemi contre le Tonale se sont, comme les dernières opérations de montagne sur le front en Vénétie, transformées pour lui en un complet échec.

Les colonnes italiennes attaquant au Nord du col se sont déjà démolies avec de fortes pertes sous notre feu de défense.

Au Sud du col, après plusieurs tentatives, l'ennemi a réussi à s'emparer d'un point d'appui sur le monte Cevo.

Ce point lui a été bientôt arraché et nouveau par le 26<sup>e</sup> régiment de tirailleurs du Sud de la Styrie.

Les postes sur la montagne, abandonnés au cours des grands combats du début, ont été de même et en grande partie récupérés par nous.

Dans les secteurs les plus importants, l'ennemi a reculé au delà de ses tranchées. Nos aviateurs le poursuivent à l'aide de mitrailleuses.

En Albanie, nos troupes ont de nouveau obtenu des avantages à l'Est de la vallée du Devoli.

Vienne, 16 août. — Officiel de ce midi.

Sur le théâtre de la guerre en Italie, de nouvelles attaques dirigées par les Italiens contre notre position du Montozzo se sont brisées sous la vaillante défense de détachements du premier régiment des tirailleurs impériaux.

Pour le reste, la journée s'est passée dans le secteur du Tonale sans opération spécialement importante.

Sur le monte Cimone, nous avons repoussé des troupes d'assaut ennemis.

En Albanie, la situation n'a pas changé.

Sofia, 13 août. — Officiel.

Sur le front en Macédoine, au Nord de Bitolia, nos détachements d'attaque ont pénétré dans les tranchées ennemies et en ont ramené des prisonniers français.

A l'Ouest de la Czerna, entre Gradecznitza et Tarnowa, courtes attaques d'artillerie de la part de l'ennemi.

Au Sud et au Sud-Ouest, nos unités avancées ont dispersés des détachements d'attaque ennemis à l'aide de grenades à main.

Au Sud de Dumitza, canonnades assez violentes par intermittence de part et d'autre.

A l'Ouest du Vardar et dans la plaine qui s'étend devant nos positions à l'Ouest du Sérés, notre feu a mis en fuite des détachements de reconnaissance ennemis.

Sofia, 14 août. — Officiel.

Sur le front en Macédoine, à l'Ouest du lac d'Ochrida, nos détachements de reconnaissance ont fait prisonniers des soldats français.

Dans la boucle de la Czerna et à l'Ouest du Dobropolje, canonnade réciproque plus violente par intermittence.

A l'Est du Vardar et dans la plaine qui s'étend devant celles de nos positions établies à l'Ouest de Sérés, nous avons dispersé par notre fusillade des détachements de reconnaissance ennemis qui tentaient d'atteindre nos obstacles.

Constantinople, 14 août. — Officiel.

Duels d'artillerie isolés et grande activité aérienne.

Dans le secteur de la côte, nous avons repoussé des détachements de reconnaissance ennemis.

Nos aviateurs ont lancé avec une efficacité constatée de nombreuses bombes sur un camp de rebelles au Sud de Tariéh.

Sur les autres fronts, la situation ne s'est pas modifiée.

#### Communiqués des Puissances Centrales

Sur le théâtre de la guerre en Italie, de nouvelles attaques dirigées par les Italiens contre notre position du Montozzo se sont brisées sous la vaillante défense de détachements du premier régiment des tirailleurs impériaux.

Pour le reste, la journée s'est passée dans le secteur du Tonale sans opération spécialement importante.

Sur le monte Cimone, nous avons repoussé des troupes d'assaut ennemis.

En Albanie, la situation n'a pas changé.

Sofia, 13 août. — Officiel.

Sur le front en Macédoine, au Nord de Bitolia, nos détachements d'attaque ont pénétré dans les tranchées ennemies et en ont ramené des prisonniers français.

A l'Ouest de la Czerna, entre Gradecznitza et Tarnowa, courtes attaques d'artillerie de la part de l'ennemi.

Au Sud et au Sud-Ouest, nos unités avancées ont dispersés des détachements d'attaque ennemis à l'aide de grenades à main.

Au Sud de Dumitza, canonnades assez violentes par intermittence de part et d'autre.

A l'Ouest du Vardar et dans la plaine qui s'étend devant nos positions à l'Ouest du Sérés, notre feu a mis en fuite des détachements de reconnaissance ennemis.

Sofia, 14 août. — Officiel.

Sur le front en Macédoine, à l'Ouest du lac d'Ochrida, nos détachements de reconnaissance ont fait prisonniers des soldats français.

Dans la boucle de la Czerna et à l'Ouest du Dobropolje, canonnade réciproque plus violente par intermittence.

A l'Est du Vardar et dans la plaine qui s'étend devant celles de nos positions établies à l'Ouest de Sérés, nous avons dispersé par notre fusillade des détachements de reconnaissance ennemis qui tentaient d'atteindre nos obstacles.

Constantinople, 14 août. — Officiel.

Duels d'artillerie isolés et grande activité aérienne.

Dans le secteur de la côte, nous avons repoussé des détachements de reconnaissance ennemis.

Nos aviateurs ont lancé avec une efficacité constatée de nombreuses bombes sur un camp de rebelles au Sud de Tariéh.

Sur les autres fronts, la situation ne s'est pas modifiée.

### Communiqués des Puissances Alliées

Paris, 16 août (3 h.).

Sur le front de l'Avre, nous avons progressé dans la région de Villers-le-Roye et de Saint-Aurin.

A l'Est d'Armencourt, nous avons occupé nos anciennes premières lignes.

En Champagne, nous avons fait des prisonniers dans le secteur de Pertes-les-Hurlus et repoussé des coups de main ennemis, à l'Est de Maisons-de-Champagne.

Rien à signaler ailleurs.

Paris, 16 août (11 h.).

Au cours de la journée, nos troupes par une série d'attaques locales ont refoulé les Allemands en dépit de leur résistance dans la région à l'Ouest de Roye.

Au Nord de l'Avre, en liaison avec les Canadiens nous avons porté nos lignes sur le front Gayencourt-Saint-Maré-Lestriot-Laucourt.

Au Sud de l'Avre, nous avons pénétré profondément dans les bois des Loges.

Aucun événement important à signaler sur le reste du front.

Londres, 15 août. — Officiel :

Violents combats à l'Est de Ramecourt; nous avons légèrement avancé notre ligne à cet endroit.

Entre Albert et Ayette, nos patrouilles ont été actives toute la nuit; elles sont restées en contact avec l'ennemi et continuent à progresser.

Rome, 15 août. — Officiel :

Dans le secteur du Tonale, les opérations, très actives jusque hier matin, sont redevenues normales dans le courant de la journée.

Dans le secteur de Lagarina, nos détachements de reconnaissance ont tenu à distance des patrouilles ennemies.

Sur la Piave, un détachement de bersaglieri, après avoir traversé le bras occidental du fleuve, a pris pied par surprise sur une petite île occupée par l'ennemi au Sud-Ouest de Grave di Papadopoli. Nos soldats s'en sont emparés après avoir brisé la résistance ennemie et repoussé des renforts amenés par les Autrichiens pour contre-attaquer. Ils ont fait 30 prisonniers et pris une mitrailleuse.

Des avions italiens et alliés ont bombardé aujourd'hui des objectifs d'ordre militaire situés sur les lignes de communication de l'ennemi; nos dirigeables ont exécuté la même opération la nuit.

Un ballon captif et un appareil ennemi ont été descendus.

Berlin, 15 août. — Officiel.

Les appréciations prudentes au sujet des succès du général Foch, qui marquèrent les premiers jours de l'offensive, se sont muées partiellement en un plus grand optimisme qui, cependant, menace de s'éteindre complètement, aujourd'hui que les lourdes pertes occasionnées par les vaines attaques des derniers jours commencent à être connues.

De nombreux journaux de l'Entente expriment l'espoir que les succès remportés par Foch contraindront les Allemands à se retirer sur la ligne de Hindenburg. Aussi annonce-t-on en réponse au discours de bienvenue des maires de Reims et de Soissons, Foch aurait déclaré que pour lui la bataille n'était pas encore terminée, que Noyon aussi devait être purgée d'ennemis et recevoir une garnison française.

Le sans-fil d'Horsea prend un ton plus modeste quant à ses efforts pour empêcher de Lassigny.

Cependant, ni les Anglais ni les Français ne sont parvenus, depuis plusieurs jours, à traverser la ligne sur laquelle la direction des armées allemandes résolut de se retirer après la surprise qui réussit si bien à l'ennemi.

Pour aller au-devant de désillusions, qui ne manqueraient pas de se produire dans leurs pays, les sans-fil de l'Entente ne cessent d'insister sur le nombre croissant des prisonniers et du butin, alors qu'ils savent que, même arrondi en chiffre supérieur, ce résultat fait piètre figure au regard des 205.000 prisonniers et 2.250 canons que l'Allemagne a capturés au cours des trois premières offensives jusqu'au 11 juillet.

Berlin, 15 août. — Officiel.

Une accalmie s'est produite dans l'offensive grandiose déclenchée entre l'Ancre et l'Oise, avec l'intention d'amener une percée décisive, grâce à la mise en œuvre de masses d'artillerie lourde, de batteries de tanks et de escadrons de chasse.

L'impétuosité de l'attaque anglaise ayant été brisée net, les Français ont, une fois de plus, le 12 août, procédé à une attaque de grande envergure.

Depuis, on n'a eu à enregistrer, entre l'Ancre et l'Oise, que des tentatives partielles qui, pour la plupart, n'ont pu, grâce à l'artillerie allemande, se développer.

Le 14 août, l'ardeur à la bataille a encore diminué. On s'est borné, des deux côtés, à des combats d'avant-garde. Cependant, les Anglais et les Français avaient projeté des attaques de grande envergure, notamment au Nord de Liéons, au Sud-Est de Rouvroir et devant le Bois des Loges; mais leurs préparatifs ont pu être éventés à temps par l'artillerie allemande qui a pris les rassemblements de troupes sous son feu violent.

Vers 8 heures, les Français ont tenté une fois de plus de mettre des troupes en ligne des deux côtés de

Berlin, 16 août :  
Le « Vossische Zeitung » fait ressortir que le grand Duc Charles-Stéphanie que l'on considère comme futur roi de Pologne se trouve en relations étroites avec le Club Polonais, habitué la Pologne et connaît parfaitement la langue polonaise.  
Berlin, 16 août :  
Les journaux français annoncent qu'un des meilleurs aviateurs américains, Alan Winslow, est tombé sur la Somme en combat aérien.  
Berlin, 16 août.  
Suivant une dépêche au « Berliner Tageblatt », le « Corriere de la Sera » déclare que la reconnaissance de l'Etat belge par l'Angleterre signifie que le gouvernement anglais approuve par là le démembrement de l'Autriche.  
Le gouvernement tchèque peut maintenant participer à toutes les conférences des Alliés auxquelles les petits Etats alliés sont admis.

### La Guerre sur Mer

Amsterdam, 16 août. — Les journaux annoncent que deux torpilleurs anglais, chargés de protéger un convoi entré aujourd'hui à Rotterdam, ont été torpillés au large de Scheveningue.  
Londres, 16 août. — On mande de Sidney à l'Agence Reuter :  
— Un grand nombre de mines ont encore échoué à la côte.  
Paris, 15 août. — L'Administration des postes annonce que les envois postaux destinés à l'Egypte et remis à la poste entre le 22 juin et le 4 juillet, ainsi qu'entre le 11 et le 15 juillet, doivent être considérés comme perdus, de même que ceux remis à la poste entre le 22 juin et le 4 juillet et destinés à des localités situées au delà de Suez.

### Les Opérations à l'Ouest

Londres, 14 août. — A propos des succès remportés par les Alliés à l'Ouest, le Daily Mail conseille vivement à ses lecteurs de ne pas s'abandonner à trop d'optimisme et loue M. Lloyd George d'avoir apprécié la situation avec modération.  
Le « Daily Mail » rappelle qu'en novembre dernier, le succès de Cambrai a été salué avec enthousiasme au son des cloches, et que, peu de jours après, cette belle victoire anglaise faisait place à un gros succès allemand.  
Or, ce qui s'est produit alors, peut encore se reproduire aujourd'hui. Déjà, les colonnes ennemies marchent de l'avant et, quoique nous ayons toute confiance, nous ne devons pas oublier que l'ennemi se battra avec ruse et acharnement.  
Paris, 15 août. — Du correspondant au front du « Petit Journal » :  
— Le brouillard a favorisé le début et les premiers jours de l'offensive française.  
La résistance allemande a été très énergique dans la région de Plessier-Neuville-Bouillancourt-Fresnoy. Le passage de l'Avre a demandé de gros sacrifices. Un de nos ponts a été détruit vingt-trois fois par l'ennemi.  
Paris, 15 août. — On mande de Calais au « Journal » que depuis le début de la guerre Calais a été attaqué 220 fois par des avions et a été arrosé de 1.415 projectiles de tous calibres.  
Il y a eu 185 tués appartenant à la population civile.  
Les pertes d'ordre militaire ne sont pas indiquées. Calais, Dunkerque et Nancy sont les trois villes qui ont été le plus exposées aux attaques aériennes allemandes.

### DÉPÊCHES DIVERSES

Paris, 16 août. — Le commissaire du gouvernement a transmis au gouvernement militaire de Paris un rapport incriminant M. le sénateur Humbert de comitance avec l'ennemi. La demande de suspension de l'immunité parlementaire sera transmise au Sénat dès sa rentrée, soit le 17 septembre.  
Zurich, 16 août. — On mande de Genève à l'Agence télégraphique de la presse suisse :  
— Dans un article fortement censuré, le « Populaire » qui peut être considéré comme étant l'organe officiel de la majorité actuelle du parti socialiste français, proteste contre le projet de M. Balfour préconisant l'annexion à l'Angleterre des colonies allemandes de l'Afrique.  
Paris, 15 août. — On mande de Saint-Sébastien aux journaux :  
— M. Malvy a dit à ses amis qu'il ne désire pas, à l'étranger, parler des affaires intérieures de la France. Toutefois, il a ajouté qu'il lui était permis de dire qu'il retournerait à Paris dans peu de mois.  
L'absence de tout droit, le manque de raisonnement et la brutale réaction en maîtres aujourd'hui, mais ce ne sont là, en réalité, que l'œuvre d'un édifice, plus verbeux qu'on ne le croit.  
La proposition que M. Malvy, de même que son banissement, sont autant d'indices qui montrent que des principes basés sur ces apparences manquent de force et ne pourront tenir.  
Les hommes qui ont les représentants et qui se sont imposés la tâche de creuser davantage l'abîme qui sépare les diverses classes du peuple dans le pays et de fomentier la haine entre les peuples pour éviter qu'ils se rapprochent sont coupés.  
Lorsque M. Malvy reverra Paris, ce sera un Paris heureux, plus près de la paix que celui d'aujourd'hui.  
Genève, 15 août. — Un article extrêmement violent publié par le général Percin dans le « Populaire » provoque une grande sensation.  
Le général demande que la personnalité qui, le 24 août 1914, a donné l'ordre d'évacuer Lille, soit déferée à la Haute-Cour.  
D'autre part, il écrit que tous ceux qui, en 1913, ont voté le service obligatoire de 3 ans et approuvé le plan de mobilisation qui, au début de la guerre, a mis la France dans une situation désespérée, devraient aussi être jugés par le Sénat.  
Il est à remarquer que le général Percin commandait la place de Lille en 1914.  
La Haye, 15 août. — Le journal socialiste « Het Volk » apprend qu'en ce qui touche la question de personnes, la crise ministérielle est résolue ; il ne manque plus qu'un programme sur lequel les partis de droite puissent constituer le cabinet.  
La Haye, 14 août. — Les dockers de Rotterdam s'étant mis en grève, quatre cents internés belges y ont été transférés pour procéder au déchargement des navires du Comité de secours à la Belgique.  
Berlin, 15 août. — On mande de La Haye au « Berliner Lokal Anzeiger » :  
Des rixes se sont produites à Rotterdam entre grévistes et internés belges qui voulaient décharger les vapeurs du Comité de secours à la Belgique.

### ARRÊTÉS

#### Arrêté

concernant les légumes et les fruits légumineux.  
Article 1<sup>er</sup>.  
Tous les marchés (contrats d'achat) ayant pour objet des légumes ou des fruits légumineux non encore récoltés ou déclarés nuls en vertu du présent arrêté.  
Il est défendu de conclure de nouveaux contrats de ce genre.  
Les « Præsidenten der Zivilverwaltung » (Présidents de l'Administration civile) ont le droit d'autoriser des exceptions pour certains contrats déjà conclus ou à conclure.  
Article 2.  
Le « Verwaltungschef für Wallonien » (Chef de l'Administration civile de la Wallonie) a le droit, pour les régions principales de production, de subordonner à une autorisation les transports de légumes ou de fruits légumineux par chemin de fer ordinaire ou vicinal, par navire ou bateau ainsi que par voiture.  
Article 3.  
Le « Verwaltungschef für Wallonien » est autorisé à publier des dispositions réglementaires en vue de l'exécution du présent arrêté.

Article 4.  
Quiconque aura enfreint le présent arrêté ou les ordres donnés en vue d'assurer son exécution, notamment quiconque aura soit conclu des contrats interdits, soit exécuté des contrats déclarés nuls, soit fait transporter ou transporté des légumes ou des fruits légumineux sans l'autorisation nécessaire, sera puni d'une amende pouvant atteindre 10.000 francs et d'un emprisonnement d'un an, ou bien d'une de ces deux peines.  
Les produits qui auront fait l'objet de ces contrats seront confisqués, aussi longtemps que l'une des conditions judiciaires n'aura pas été prononcée. Les « Præsidenten der Zivilverwaltung » pourront exproprier ces produits à des prix raisonnables, en faveur de la population civile de Belgique.  
Les tribunaux et commandants militaires connaîtront des infractions.

Article 5.  
Le présent arrêté entrera en vigueur le jour de sa publication.  
Bruxelles, le 8 août 1918.

Der Generalgouverneur in Belgien.  
Freiherr VON FALKENHAUSEN,  
Generaloberst.

### Chronique Locale et Provinciale

Le gérant, Henri Land, de la firme J. Palstermans (propriétaire Joseph Palstermans-Frenier, à Bruxelles, rue Antoine Dansart, 46), qui fait le commerce de légumes, a vendu des choux-fleurs sur le marché de Namur, mais pour que l'acheteur en prenne possession il devait acheter la même quantité de pois de moindre valeur pour lesquels il exigeait un prix particulièrement élevé.  
Il a de même vendu des choux-fleurs à des revendeurs à un prix dépassant celui du commerce de gros.  
L'intérêt général a donc été lésé par ses actes de commerce.  
Par application de l'art. 4 de l'Arrêté de M. le Gouverneur général en date du 10 juin 1917 contre les prix usuraires en matière d'objets de première nécessité, particulièrement de denrées alimentaires et des fourrages, M. le Président de l'Administration civile a ordonné que la succursale de Namur de la firme Palstermans sera fermée pour 2 semaines de la marchandise confisquée.

Par arrêté de Son Excellence M. le Gouverneur général, les fonctionnaires et agents suivants ont été nommés ou promus aux ministères wallons :  
I. — Ministère des Sciences et des Arts.  
1. Chef de division, M. Ramelot, Charles-Désiré.  
2. Chef de bureau, M. L'Hoir, Robert.  
3. Sous-chef de bureau, M. Brion, Emile.  
4. » M. Piquoy, François.  
5. Commis de 2<sup>e</sup> classe, M. Cajo, Louis.  
6. » M. Gilson, Georges.  
7. » M. Warnier, André.  
8. » M. Maquestiau, Fernand.  
9. » M. Debruy-Dubois, Albert.  
10. Commis de 3<sup>e</sup> classe, M. Rousseau, René.  
11. » M. Raineri, Pierre.  
12. » M. Figeys, Honoré-Raymond.  
13. » M. Adain, Marcel.  
14. » M. Mercier, Achille.  
15. » M. Charlier, Fernand.  
16. » M. Debaire, Joseph.  
17. Dactylographe, M. Bertrand, Josephine.  
18. » M. Lefevre, Jules.  
19. » M<sup>lle</sup> L'Hoir, née Ledoux, Marie.  
20. » M<sup>lle</sup> Maes, Anna.

II. — Ministère de l'Industrie et du Travail.  
1. Chef de bureau, M. Peltzer, Emile.  
2. Rédacteur de 2<sup>e</sup> classe, M. Thiry, Léon.  
3. Commis-chef, M. Léonard, Raoul.  
4. Commis de 1<sup>re</sup> classe, M. Destrait, Léopold.  
5. » M. Pature, Jules.  
6. » M. Mathien, Arthur.  
7. » 2<sup>e</sup> classe, M. Gérard, René.  
8. » M. Lafontaine, Georges.  
9. » M. Foucher, Arthur.  
10. » M. Mélon, Marthe.  
11. » M. Lorent, Gustave.

III. — Ministère de l'Intérieur.  
1. Sous-chef de bureau, M. Duquesnoy, Joseph.  
2. Commis-expéditionnaire, M. Beaufays, Camille.

IV. — Ministère de la Justice.  
1. Directeur, M. Dr. Moulinas, Georges.  
2. Chef de bureau, M. Vanderveelde, A.  
3. Commis de 1<sup>re</sup> classe, M. Gailly, Edouard.  
4. Commis de 2<sup>e</sup> classe, M. Rousseau, Vital.  
5. » M. Thiry, Georges.  
6. » M<sup>lle</sup> Gailly, Amélie.  
7. Commis-expéditionnaire, M<sup>lle</sup> Fiévet, Anna.  
8. Huissier de salle, M. Hénault, Jules.

V. — Ministère d'Agriculture et des Travaux Publics.  
1. Ingénieur de 3<sup>e</sup> classe à titre provisoire, M. Colignon, Joseph.  
2. Sous-chef de bureau, M. D'argent, Nestor.  
3. » M. Gaertner, Jean.  
4. Commis de 2<sup>e</sup> classe, M. Feron, Louis.  
5. » M. Gilson, Ovide.  
6. » M. Lejuste, Alexandre.  
7. Commis de 3<sup>e</sup> classe, M. Waltens, Robert.  
8. Commis adjoint, M. Lippert, Lucien.  
9. Dactylographe, M<sup>lle</sup> De Winter, Marguerite.  
10. » M<sup>lle</sup> Place, Mélanie.  
11. » M<sup>lle</sup> Guelton, Gabrielle.  
12. Huissier, M. Linhet, Alfred.

Namur, le 30 juillet 1918.  
Der Verwaltungschef für Wallonien,  
HANIKEL.  
ARRÊTÉ  
concernant le glanage et le râtelage  
1. Le glanage et le râtelage sur les champs d'autrui ne sont permis qu'aux personnes, qui ne sont ni propriétaires, ni fermiers ou usufructiers de champs.  
2. Le glanage et le râtelage, dans les lieux où l'usage en est reçu, ne peuvent être pratiqués que par les vieillards, les infirmes, les femmes et les enfants âgés de moins de 12 ans et seulement sur le territoire de leur commune, dans les champs non clos, et seulement vidés et dépourvus de leur récolte, et cela seulement à partir du lever jusqu'au coucher du soleil.  
Le glanage ne peut se faire qu'à la main; le râtelage avec l'emploi du râtelier à dents de fer est interdit.  
3. Les infractions aux prescriptions du présent arrêté seront punies d'une amende allant jusqu'à 1.000 francs et d'une peine de prison pouvant atteindre 3 mois, ou bien d'une de ces deux peines à l'exclusion de l'autre.  
4. Les tribunaux et commandants militaires allemands connaîtront des infractions au présent arrêté.  
Namur, le 21 août 1917.  
Der Gouverneur der Festung und Provinz Namur,  
KEHL,  
Generalleutnant.  
Il est rappelé que le présent arrêté est toujours en vigueur.  
AVIS  
En vertu de l'arrêté de M. le Gouverneur général du 4-7-18 concernant les Erntekommissionen, j'arrête ce qui suit :  
1. Chaque détenteur de machines à battre, opérant dans la Province de Namur doit :  
a) Renseigner par écrit à la Provinzial Erntekommission jusqu'au 25 août 1918.  
b) Le nombre de machines à battre qu'il emploie;  
c) La force motrice de chaque machine;  
d) Avec quelle matière les machines sont actionnées;  
e) Le rayon antérieur d'activité de la machine.  
2. Tenir un carnet de battage, fourni et estampillé par la Provinzial Erntekommission.  
3. Les demandes de carnets de battage doivent être adressées à la Provinzial Erntekommission.  
4. Quiconque omet de faire la déclaration prescrite, ne la fait pas en temps voulu, se sert de

machine sans livre de battage ou ne tient pas ce dernier conformément aux prescriptions, sera passible des peines prévues au § 6 de l'arrêté du 4-7-18.  
Provinzial Erntekommission.  
Der Vorsitzende,  
Freiherr von HUNDT.  
ARRÊTÉ  
défendant l'abatage des veaux.  
En abrogant l'arrêté du 12-3-1918 l'abatage des veaux de toute espèce est de nouveau défendu.  
Comme jusqu'à présent l'arrêté du gouverneur général IV n<sup>o</sup> 2757 du 29-4-1918 — Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour la Wallonie n<sup>o</sup> 35 — réglementant l'abatage des bêtes bovines, y compris les veaux et les porcs reste en vigueur.  
Namur, le 13 août 1918.  
Der Militärgouverneur der Provinz Namur,  
von HULLER,  
Generalleutnant.

INTERDICTION DE MOUDRE  
AVIS. — Aux termes de l'arrêté de M. le gouverneur général en date du 18 juillet 1918, concernant la mouture et le transport du blé, il est arrêté ce qui suit :  
La concession de moulin et de concasser du blé servant à la panification est retirée à tous les moulins de la province de Namur du 1<sup>er</sup> août jusqu'au 15 septembre 1918 y compris à l'exception des moulins qui ne travaillent que pour le Comité National.

VILLE DE NAMUR  
Cercle Scientifique « Cours d'Education Générale »  
Rue des Dames Blanches, 12, Namur

Jeu de 29 août 1918, à 4 heures, à l'occasion de la réouverture des séances du Cercle. Séance cinématographique avec tombola pour les enfants des écoles de Namur.  
Entrée complètement gratuite.

Mont-de-Piété  
Mercredi 21 août, à 2 heures, vente des gages d'avril et mai 1914 : bijoux, montres et chaînes en or et argent pour hommes et pour dames, etc....

Théâtre de Namur  
Dimanche 25 août 1918, à 4 h. Grande Matinée de Gala donnée au profit de l'œuvre : « La Crèche Elisabeth », avec le gracieux concours de M<sup>lle</sup> Guillaume, cantatrice; M. J. Leroy, baryton d'opéra-comique; M. G. Denis, violoncelliste; 1<sup>er</sup> prix avec grande distinction du Conservatoire royal de Bruxelles; M. Grésini, diseur-auteur primé de l'Académie des Sciences.  
Création à Namur de : La Louve, tragédie en 5 actes en vers juxtaposés libres de E. Grésini et H. Thioux.  
Après le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> acte : Brillant intermède musical. Orchestre complet sous la direction de M. A. Willame, professeur.  
Prix des places : 1<sup>re</sup> loges, baignoires, stalles, balcons, 5 fr.; — Parquets et deuxième loges de face, 4 fr.; — Deuxième loges de côté, 3 fr.; — Parterre et troisième loges, 2 fr.; — Amphithéâtre, 1 fr.; — Parais, fr. 0,50.  
On peut retirer les places d'avance chez M. J. Casimir, contrôleur en chef, rue Emile Cuvellier, 14 et 13, et chez les auteurs.

Avant-Garde Wallonne. — Cercle d'Excursions  
EXCURSIONS DOMINICALES  
Saison d'été 1918. Mois d'août  
Dimanche 18 août 1918  
Réunion à 9 h. à la Gare de Namur. Départ au tram de 9 h. 10, jusque Profondeville (0,50 en 2<sup>e</sup> classe, 0,65 en 1<sup>re</sup> classe).  
Itinéraire : Rivière Burnot, Vallée et bois de Burnot, Bois-de-Villeys (déjeuner), Forêt de la Haute Marlagne, Malonne (retour au vicinal de 6,20 h., arrivée à Namur à 6 h. 45).  
Trajet : 15 km. environ.

ETAT-CIVIL de la Ville de NAMUR du 9 au 15 août  
NAISSANCES  
Fernand Roly, rue Delimoy, 65; — Jules Fourneau, rue Rogier, 15; — Victorine Pinchard, à Jamba.

MARIAGES  
Gaston Vink, électricien, à Namur, et Lucie Patron, à Namur; — Ernest Ronvaux, menuisier, à Namur, et Jeanne Laloux, dentelière, à Namur; — Albert Robaye, mécanicien-dentiste, à Namur, et Josephine Nicolay, à Bouge; — Victor Robin, boucher, à Namur, et Marie Buffet, ménagère, à Namur; — Constant Esiedime, facteur des postes, à Namur, et Aline Storm, lingère, à Namur.  
DÉCÈS  
Louise Michel, 4 ans, rue de Fer, 101; — Alphonse Mozy, 84 ans, rue Saint-Nicolas, 2; — Burbe Broek, 58 ans, rue du Séminaire, 20; — Adèle Coloin, épouse Guillaume, 77 ans, à Mousin; — Pierre Solier, veuf Dorbet et Matagne, 77 ans, rue de l'Hôpital, 1; — Camille Ficheroulle, épouse Lefebvre, 29 ans, à Fosses; — Agnès Wauhy, épouse Servais, 70 ans, rue Pèpin, 77; — Victor Cavalier, épouse Bistof, 57 ans, chaussee de Louvain, 151; — Marie Maquet, épouse Rommée, 75 ans, rue Patenier, 6; — Yvonne Remacle, 9 ans, à Saint-Servais; — Antoine Forin, épouse Notte, 37 ans, à Jamba; — Hortense Pigeon-Herpin, épouse Parisel, 58 ans, rue Henri Lemaitre, 64; Marie Herbit, veuve Soulet, 72 ans, boulevard du Nord, 3; — Simone Devallet, 42 ans, Saint-Josse-ten-Noode.

PUBLICATIONS DE MARIAGES  
Louis Deravet, journaliste, à Namur, et Augusta Straus, journalière, à Namur.

Petites Consultations  
Sous cette rubrique nous répondons — dans la mesure du possible — aux questions que l'on voudrait bien nous poser.  
Ce sera, si l'on veut, la « Boite aux lettres » de l'« Echo » dont tous nos amis pourront user et même abuser.

THÉÂTRES, SPECTACLES  
o ET CONCERTS o  
NAMUR-PALACE, Place de la Station.  
Matinée à 4 h. Soirée à 7 h.  
Programme du 15 au 21 août  
Au cinéma : « Coeurs de Frères », drame en 3 p.; — « Si l'Amour n'était pas, comédie burlesque en 2 parties; — Erreur fatale, drame; — Incendiation d'Immondices, documentaire; — Amour de Matelot, drame en 2 parties.  
Au music-hall : « Les Hlals », travail sur corde; — « O'Conor », travail sur fil de fer.

JARDIN D'ÉTÉ  
Hôtel de Hollande  
PLACE DE LA GARE, 3-4 — NAMUR  
Tous les jours, de 3 à 8 heures.  
CONCERT SYMPHONIQUE  
Tous les samedis et dimanches, de 12 à 2 h. 1/2  
APERITIF-CONCERT  
Dégustation de THÉ, CAFÉ, CHOCOLAT, LIMONADES et GATEAUX. 6861  
Concert — ROYAL MUSIC-HALL. — Cinéma. (F. Courtoy). Place de la Gare, 21  
Programme du 16 au 22 août  
Au cinéma : « Pour la Gloire de l'Ami », grand drame en 4 parties, joué par Maria Gami; — Divers films comiques et documentaires, plus intéressants.  
Au music-hall : « Jarmen », comique excentrique; — « Les Dotsy's », danseurs à transformations; — « Siffclair », sifflomane.

SELECT  
THE MONDAIN  
Attractions - Danses  
Le samedi les attractions passent en matinée  
Actuellement le célèbre Professeur James et sa partenaire Jenny Fanny.  
ORCHESTRE D'ÉLITE  
Consommations de tout premier choix. Prix modérés  
Établissement unique à Namur 6654 30

### ANNONCES

A VENDRE belle et spacieuse maison, entrée cochère, grands ateliers, cinq galeries, cour vitrée, superficie totale 380 mètres carrés, 5 minutes gare et centre. Adresse bureau du journal. 6863  
Musiques à vendre  
pour orchestre, piano seul, violon et piano, chez M. V. Luffin, rue Rogier, 109, Namur. 5978  
Monsieur désire leçons de conversations française, préfère par demoiselle bien instruite. Ecrire A. F. bureau du journal. 6929  
Wépion (Les Ravins). — A vendre, sur la hauteur, villa partie meublée, vue superbe, demi-hectare terrains, pelouse, verger, rapp. rt. Sy adresser. 6929 2  
Dictionnaire Larousse  
achète plus cher que leur valeur.  
S'adresser Librairie ROMAN, à Namur. 6531

A VENDRE  
Une voiture Victoria, très bon état. — 750 francs.  
Namur, rue des Brasseurs, 59. 6726

PLUS CHER QUE LEUR VALEUR  
Nous rachetons la plupart des VIEUX LIVRES  
Librairie ROMAN, Namur. 6762

Réparations de Sorettes  
en tous genres qu'elle que soit la cause  
— Placement de Similis —  
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ — PRIX MODÉRÉS  
La maison possédant un spécialiste sur place, évite toute concurrence. 6616  
rue de Gravière, 5-7, Namur  
FERNAND ANTOINE-VIGNERON  
Coiffeur-Pâtisseries

TABACS - CIGARES — PARFUMERIE  
MESSAGERIES BALAK - LIÈGE  
Transports par bateaux pour Huy-Andenne-Namur-Charleroi-Bruxelles-Anvers et retour.  
Prochains départs vers : Prochains départs vers  
Charleroi et Bruxelles les 10, 13, 18, 10, 15, 25, et 30 août, sauf 23 et 28 août, sauf imprévu. 6630

Messieurs les Bourgmestres  
Afin de favoriser les ravitaillements communaux, vous pouvez avoir tous produits alimentaires des plus rares ainsi que broches, savon, cigares, cigarettes, etc. La marchandise n'est payable qu'après distributions aux habitants. 6827  
Avenue de Belgrade, 7 (près la Banque)

V. Marcq-Gérard  
59, rue des Brasseurs, Namur  
prie sa nombreuse clientèle de vouloir bien patienter quelque peu pour la fourniture des  
ROBINETS, type autorisé  
même modèle que ceux en cuivre. Arrivage du 15 au 30 août. 6915 3  
PRIX SANS CONCURRENCE

VISITEZ  
Nouvelles Galeries  
du 6885  
GRAND BAZAR SAINT-JEAN  
rue de l'Église et rue des Frères  
NAMUR  
Vente de COURROIES autorisée  
Concessionnaire pour la Belgique : P. LEBLANC, boulevard d'Omalius, 79-81, Namur.  
Concessionnaire pour la province de Namur : J. WARRANT, rue du Parc (La Plante). 6682

ATELIERS & Fonderies  
SEVRIN & MIBÉOT, à Auvalais  
PIECES DE RECHANGE pour tracteurs, locomobiles, moulins, batteries, écrameuses, pompes, machines et moteurs de tous genres. 6888  
PIANOS Maison VAN PETEGHEM  
47, Boulevard Ad Aquam, 17  
Nouveau stock de pianos neufs et d'occasion. Fabrication ancienne. Maison fondée en 1875. 6615

DISPONIBLE  
Acide acétique 80% bon goût  
Pharmacien COX, fabricant 6853  
10, rue T'Kint, 10, BRUXELLES

RECHAUDS A GAZ  
Séchoirs pour légumes et fruits. boîtes pour conservation, fours à pain au gaz et charbon. 5933  
Maison TRUSSARD GARITTE  
pâtisserie-pâtisserie 8, rue de Fer, Namur.

Dame-Pédicure  
60 rue Emile Gailly  
CAFE  
CHERO  
THE  
SUIS ACHETEUR  
petite et gr. quantité  
Maison Hollandaise  
30, rue St-Nicolas  
MIEL  
HARICOTS  
VINS  
et de tous produits alimentaires 5897

A LOUER petite maison, coin de la Halle, rue des Fossés Fleuris — 30 francs par mois.  
S'adresser V. MARCQ-GERARD  
6916 3  
59, rue des Brasseurs, Namur

Poitrine Opulente  
en 2 mois  
par les  
PILULES GALEGINES  
Seul remède réellement efficace  
PRIX : 5 Frs.  
Pharmacie MONDALE  
63-65, rue Antoine Dansart, Bruxelles-Bourse  
Namur : Pharmacie de la Croix Rouge  
3077  
2, rue Godefroid, 2

PAPERS en feu les et rouleaux  
sachets, carnets,  
Bureau de Publicité 21 boulevard Léopold III  
LA BANQUE IMMOBILIÈRE  
DE BELGIQUE  
19, Boulevard Bischoffshelm, 8-uxelles  
a décidé, dans l'intérêt du client,  
d'accorder des  
Ouvertures de Crédit  
(avec prélèvements mensuels)  
sur toutes garanties sérieuses  
(hypothèques même au 2<sup>e</sup> rang,  
titres, etc.) 6921  
Solution immédiate en se présentant à ses guichets  
muni de toutes pièces utiles.

A VENDRE MATÉRIEL DE BRASSERIE  
S'adresser : 59, rue des Brasseurs, 59  
chez V. MARCQ-GERARD, à Namur  
Cuves, chaudières neuves 107 et 81 Ht., cuves matières pompes transmissions, chariot à main, camion double 8 tonnes, moteur électrique 8 H. P. 6917 3

EMPLOIS VACANTS  
Bonne situation offerte à Messieurs honorables et actifs (centres agricoles). Travail facile et très rémunérateur. Ecrire : Holmans, 42, av. Albert Giraud, Schaerbeek. 6919 10

CAPITALISTE  
disposant de capitaux importants, prêtait à long terme et à taux modéré, sur tous titres cotés aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers.  
Ecrire A. Cordemans, 148, Boulevard Léopold II, Bruxelles. 6920 10

PAR MINISTÈRE D'HUISSIER  
Vente publique  
d'un BON MOBILIER  
A NAMUR

Les Mardi 20 et Mercredi 21 août 1918, chaque jour, à 2 h., l'huissier Joseph Sterpin vendra publiquement, en la salle de ventes E. Richelet, 15-17, rue du Président, à Namur, un mobilier comprenant :  
Chambres à coucher en chêne et en pichpin, salle à manger, salon, meubles de bureau, coffre-fort, Larousse Illustré en 7 volumes, buffet, garde-ropes, table en chêne, meubles de cuisine, glace, tapis, garnitures de cheminée, 1 bon graphophone Edison, 2 pianos. Beaux vêtements, linges, chaussures, pelisse pour homme, etc.  
Au comptant, 10 p. c.  
Ordre de la vente : Mardi, à 2 heures, le mobilier; à 4 heures, vêtements, linges, chaussures. Mercredi, à 2 h., vente de linges, chaussures, etc.

Tous les mardis et mercredis, à 2 heures, vente publique de meubles, linge, etc., en la salle de ventes E. Richelet, 15-17, rue du Président, 15-17, Namur. On accepte tous les jours les meubles et linges divers à vendre. Prise gratuite à domicile. Discretion absolue. 6957-1

HOSPICES CIVILS DE NAMUR  
Vente publique de terres  
sur Hanret, Bollinne et Hemptinne  
Le lundi 26 août 1918, à 9 heures, au café Arthur Lambert, à Leuze, la Commission administrative des Hospices civils de Namur procédera, par le ministère de M<sup>re</sup> Artoisenet, notaire à Leuze, à la vente en une seule séance des immeubles ci-après :  
SOUS HANRET  
1. Terre « Bahinière », 2 h. 32 a. 63 c., occupée par M. Carlette. — En masse ou en 2 lots.  
2. Pré « Bacqueline », 4 h. 31 a. 13 c., occupée par MM. Carlette.

SOUS BOLINNES  
3. Terre « Au sentier d'Hanret », 3 h. 15 a. 37 c., occupée par MM. Carème et Coume.  
4. Terre, même lieu, 1 h. 45 a. 66 c., occupée par MM. Godefroid et consort.  
5. Terre « au dessus des Courottes », 64 a. 3 c., occupée par M. Jules Legrain.  
6. Terre même lieu, 26 a. 59 c., occupée par M. Tréfois.  
7. Terre « Courottes », 73 a. 18 c., occupée par M. Evrad et M<sup>me</sup> veuve Sommeville.  
8. Terre « 3 journaux aux 4 bonniers », 1 h. 19 a. 23 c., occupée par M<sup>me</sup> veuve Sommeville et Evrad.  
9. Terre « Au dessus de l'Ouv », 63 a. 32 c., occupée par M. Berlo.  
10. Terre « Grand Broux », 58 a. 22 c., occupée par M. Evrad.  
11. Terre « Chemin du Sinquet », 36 a. 79 c., occupée par M. Denis.

SOUS HEMPTINNE  
12. Terre « Les 14 bonniers » 3 h. 78 a. 26 c., occupée par MM. Moreau, Ebroin et consort.  
Ces terres sont libres de bail au 15 septembre 1919.  
Conditions et renseignements au Secrétaire des Hospices, rue Emile Cuvellier, 62, ou en l'étude de Maître Artoisenet. 6822 4

Vente publique de maison  
et terres sur Bois-de-Villers et Floreff  
Le lundi 2 septembre 1918, à 1 h., au café Auguste Provis-Simon, arrêt du tram à Bois-de-Villers, la Commission Administrative des Hospices Civils de Namur procédera, par le ministère de M<sup>re</sup> Franceschini, notaire à Fosses, à la vente en une seule séance des immeubles ci-après :

SOUS BOIS-DE-VILLERS  
Maison avec dépendances, fournil, jardin, pré et terre, l'ensemble lieu dit « Ry de Flandre », de 6 h. 79 a. 80 c.  
SOUS FLOREFFE  
Terre « Terrain de Devant », 1 h. 92 a. 15. Ces biens seront exposés en vente en 9 lots (voir plan et détails aux affiches). Ils sont libres de bail au 1<sup>er</sup> octobre 1918. Conditions et renseignements au Secrétaire des Hospices, rue Emile Cuvellier, 62 ou en l'étude de Maître Franceschini. 6825 4  
Pour la Commission :  
Le Secrétaire, Le Président,  
C. FERRARD. A DELONNOY.

Visitez les vastes magasins V. Marçq-Gérard 59, rue des Brasseries, Namur

Maison Dupuis-Joiret 48, rue Lucien-Namèche, Namur

LA MÈNAGÈRE GROS - DÉTAIL E. Simon-Demeuse

NAMUR 1, rue Bergnet et rue Rogier, 1

Articles de ménage en tous genres Chaudières et seaux galvanisés

MAI ADIES & Soins généraux de la Bouche

Georges ALTMANN Chirurgien-Dentiste

rue des Dames-Blanches, 22 NAMUR

Etude de M. A. FRANCESCINI, notaire à Fosses.

ARSIMONT Lundi 19 août 1918, au café Victor Roland

FALISOLLES. - Vente d'un terrain Le lundi 19 août 1918, à 3 h.

FOSSÉS (Centre) Vente définitive d'une maison

TAMINES Vente d'une très belle maison de rentier

Sovimont Floreffe. - Maison avec jardin

Jemeppe sur Sambre - Vente de terres

ARSIMONT Vente définitive de 2 maisons

Etude de M. BOSERET, notaire à Ciney.

Vente publique d'une terre à Scoville-Mohiville

Etude de M. BOSENET, notaire à Ciney.

Etude de Maître G. PIRSON, notaire à Namur, 81, rue Emile Cuvelier.

VENTE PUBLIQUE de 4 Maisons de rapport de St Servais (Namur)

Le mardi 27 août 1918, à 11 h., le notaire PIRSON exposera en vente en son étude :

Etude de M. Eug. LEDAIN, notaire à Namur.

MALONNE Lundi 26 août 1918, à 3 h., au café Ernest Istace à Malonne

Etude de M. LANGE, notaire à Mavelange.

Le mercredi 28 août 1918, ventes de regain à Rémédin

Le lundi 2 septembre 1918, à 2 h., chez M. Alfred Harzé

Etude de M. BRUYR, notaire à Gembloux

Lundi 26 août 1918, à 2 h., en l'hôtel Slama

Mardi 27 août 1918 à 2 h., au café Eug. Cravillon

Lundi 2 septembre 1918, à 2 h., au café Anipater

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Etude de M. Paul JEANMART, notaire rue Pepin, 3, à Namur

VENTE PUBLIQUE de 161 ha. d'excellentes TERRES

Mardi 20 août 1918, à 9 h. précises, au café Philippe

Etude de M. Paul JEANMART, notaire rue Pepin, 3, à Namur

Jeudi 22 août 1918, à 2 h. 1/2 précises, au café Chenu

Etude de M. LANGE, notaire à Mavelange.

Le mercredi 28 août 1918, ventes de regain à Rémédin

Le lundi 2 septembre 1918, à 2 h., chez M. Alfred Harzé

Etude de M. BRUYR, notaire à Gembloux

Lundi 26 août 1918, à 2 h., en l'hôtel Slama

Mardi 27 août 1918 à 2 h., au café Eug. Cravillon

Lundi 2 septembre 1918, à 2 h., au café Anipater

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

Le mardi 3 septembre 1918, en l'hôtel des Voyeurs

Le tout sis à Sombrefe, occupé par M. Jules Thilmont

conditions, s'adresser en l'étude du dit notaire Jeanmart. 6846

NAMUR Mardi 3 septembre, à 11 h., en l'étude, Me Jeanmart

Lives Mardi 3 septembre, à 2 h., au café Henri Simon

Propriété d'Agrément, à Salzinnes

Mercredi 4 septembre, à 11 heures, en l'étude, Maître Jeanmart

MEUX ET SAINT DENIS Le mercredi 4 septembre 1918, à 2 h., au café Didi

Namur Lundi 9 septembre, à 11 heures, en son étude, 3 rue Pepin

A VENDRE I. Un terrain situé place d'Armes, à Namur

Etude de M. Maurice DELVIGNE, notaire, à Namur

Flawinnes Mercredi 21 août 1918, à 10 h. du matin, en son étude

Floreffe Jeudi 22 août 1918 à 10 h. du matin, en l'étude, Me Delvigne

NAMUR Jeudi 22 août 1918, à 10 h. du matin, en l'étude, le notaire Delvigne

Salzinnes-Namur Vendredi 23 août 1918 à 10 heures du matin, en l'étude

Etude de M. DUCQ Bois de Villers

Mercredi 28 août 1918, à 2 h., au café Namèche

Jeudi 29 août 1918, à 2 heures, au café Sanglier

Etude de M. SCHLOGEL, notaire à Ciney

Mardi 27 août 1918, à 2 heures 30, chez M. Moïse Lambette

Etude de M. CLOSE, notaire, à Gedinne

Samedi 24 août 1918, à 9 h. du matin, en l'étude, requête héritiers Théophile Lsdry

Lundi 26 août 1918, à 9 h. du matin, chez Mme Lequeux

Etude de M. BOSENET, notaire à Ciney.

Etude de Maître G. MONJOIE, notaire, à Namur

Salzinnes-Namur Les propriétaires feront vendre par le ministère

NAMUR Jeudi 22 août 1918, à 10 h., Me Monjoie, notaire à Namur

NAMUR, rue Lucien-Namèche Les propriétaires feront vendre par le ministère

NAMUR, rue Lucien-Namèche Les propriétaires feront vendre par le ministère

NAMUR, rue Lucien-Namèche Les propriétaires feront vendre par le ministère

NAMUR, rue Lucien-Namèche Les propriétaires feront vendre par le ministère

VILLA, à La Plante-Namur Le propriétaire fera vendre par le ministère

TEMPLOUX Jeudi 29 août 1918 à 2 heures, chez M. Duchemin

BELGRADE Vendredi, 30 août 1918, à 2 h., chez M. Dahin

Assesses Samedi 14 septembre 1918, à 10 h., Me Monjoie

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Propriété de Cultivateur à BONINNES - route de Hannut

Etude de M<sup>e</sup> HAMOIR, notaire, rue St-Aubain, 1, Namur

**BEEZ-SUR-MEUSE**

Lundi 19 août, à 11 h., en l'étude du notaire Hamoir, vente définitive d'une belle villa avec terres, jardin bien arboré, entouré de mur, sup. 15 a. Séjour tranquille, belle vue, 2 min. gare, 10 min. église et poste. Prix offert: 12,000 fr. — Renseignements et permis de visite en l'étude. 6863

**JEMEPPE SUR SAMBRE**

Mardi 20 août 1918, à 2 h., au cercle catholique, à Jemeppe, M. Charles Gosiaux fera vendre publiquement en une seule séance: 1. Une belle propriété comprenant maison de commerce ou de rentier, dépendances, jardin et terrain de 41 a 20 c., joignant la rue du Grand-Bois, Beguin, G. deffroid, Médot et de Beaufort; 2. Une terre « à la Sarte » de 90 ares 75 c., joignant un chemin, Sohier, de Beaufort, Dufayet, Butaride et Vve Massart, occupée par M. Deprez. — Renseignements en l'étude du notaire Hamoir. 6864

**NANINNE**

Jeu 22 août, à 2 h., au café Biel, à Naninne, Mme Vve Kinet Oger fera vendre publiquement: Une belle maison avec jardin, prés et verger, sise à Naninne, « Flawnées », de 7 a. 37 c. Jouissance 1<sup>er</sup> mars 1919. 6865

**MALONNE**

Lundi 2 septembre, à 2 h., au café Borremans, à Insepré (Malonne), M. Patigny fera vendre publiquement une belle maison et jardin entouré, de 3 a. 72 c., sise à Insepré-Malonne, à la route de St-Gérard. Jouissance 1<sup>er</sup> novembre 1918. 6865

**JAMBES (rue des Cotelles)**

Mercredi 4 septembre, à 10 h., en l'étude du notaire Hamoir, vente définitive d'une jolie maison pour rentier ou fonctionnaire, avec beau jardin, sise à Jambes, rue des Cotelles, 11, de 2 a. 70 c. Eclairage électrique complet. 6866

Etudes des notaires HAMOIR, à Namur et FÉVRIER, à Sombrefia.

**Location publique de Terres sous Ronet et Baucé (Flawinne)**

Mardi 27 août, à 2 h., au café Colin, arrêt tram à Baucé (Malonne), location publique: 1. Requête famille Dal Marmol et de M. Février-Servais: une terre commune de Ronet, de 3 hect. 25 c. En portions. Jouissance après récolte de 1919. — 2. Requête de M. Février Servais: Terre et prairie de l'île de Baucé, de 5 hect. 27 a. 60 c. Jouissance après récolte de cette année. 6867

Etudes des notaires HAMOIR, à Namur et LOGÉ, à Namur.

**Pour cause de partage**

**VENTE DÉFINITIVE**

**de Beaux Immeubles**

à Namur, Saint-Servais, Vedrin et Leuze

Lundi 19 août, à 2 h., par le ministère des notaires Hamoir et Logé, et en l'étude du premier, rue St-Aubain, 1, les enfants de feu M. François Darenne-Deldime feront vendre définitivement les immeubles suivants, savoir:

a) Ville de Namur: I. Une belle maison de maître avec grands et petits magasins, bureaux, écuries, remise et cour, rue Papin, n° 7 et 9, contenant 9 a. 45 c.; II. Une maison de rentier ou d'employé, avec cour, rue Papin, n° 11, cont. 74 c.; III. Une maison de rentier avec cour, rue Papin, n° 12, cont. 1 a. 40 c., la masse haussée 122,000 francs; IV. Une maison de rentier ou d'employé, avec cour et jardin, rue Blondeau, n° 12, cont. 1 a. 65 c.; V. Une maison de commerce avec entrée particulière, formant le coin de la rue des Bouchers, n° 15, et du marché au Poin, n° 18, cont. 46 c.; VI. Une propriété industrielle et d'avenir, appelée communément « Le Casino », au faubourg St-Nicolas, à la rue de Balart, n° 38 à 44, comprenant vastes bâtiments, cour, jardin et pelouse, contenant 60 ares 30 centiares, haussée 40,000 francs; VII. 4 maisons de rentier ou d'employés, avec chacune cour et jardin, rue des Ecoles, à La Plante, n° 31, 33, 35 et 37, cont. totale 10 a.; VIII. Un jardin de 4 a. 50 c. derrière les maisons Louis Matholet, baron de Cartier et J. Warrant, r. des Ecoles, la Plante; IX. Une maison avec dépend. et jardin, faubourg St-Nicolas, rue de Balart, n° 56, cont. 5 a.; X. Une magnifique propriété d'agrément, à Bomel, entrée par la rue de Bomel, n° 61, et par la ruelle Nanon, appelée « Le Port », comprenant: maison, serres, jardin, pelouses, bosquet, contenance 80 ares; haussée 32,000 francs; XI. Une maison avec cour, fournil, remise, écurie, autres dépendances et jardin, situées à Bomel, à la ruelle Nanon, n° 34, cont. 25 ares; XII. Deux maisons avec cours, dépendances, jardins et une bande de terrain, situées à Bomel, à la ruelle Nanon, n° 54 et 62, cont. 17 a. 85 c.; XIII. Une maison à usage de café, formant le coin de la rue de Bomel, n° 55, et de la ruelle Nanon, n° 2, cont. 95 c.; XIV. Un grand jardin à front de la route de Bomel à Vedrin, contenant 52 ares 80 centiares, haussée 4,000 fr. XV. Jardin, rue de la Pépinière, de 4 a. 65 c.

b) Commune de St-Servais: XVI. Une très belle propriété maraîchère, du plus grand avenir, située à Bomel, longeant la ruelle Nanon, n° 60, comprenant: maison avec cour, grange, écuries et autres dépendances, pavillon et terrain maraîcher, avec espaliers, cont. 2 hect. 19 a. 70 c.; XVII. Une propriété maraîchère, située à Bomel, ruelle Nanon, n° 3. cont. 1 h 50 a. c) Namur. St-Servais et Vedrin: XVIII. Une propriété maraîchère, située à Bomel, à la rue de Bomel, n° 153, de 1 h. 50 a., haussée 14,000 francs.

d) Commune de Leuze: XV. Un terrain à la route de Louvain à Namur, lieu dit

« Croclu », cont. 29 a. 60 cent. — Facilités de paiement. — Frais, 10 p. c. — Plans, conditions et et estalogrammes en l'étude des dits notaires. 6799

Etude de M<sup>e</sup> LOGÉ, notaire, rue Papin, 18, Namur.

**NAMUR et SAINT-SERVAIS**

Mardi 20 août 1918, à 10 h., en l'étude de Me Logé, notaire, à Namur, rue Papin, 18, la famille Deglume-Dassy, fera vendre définitivement:

1. Une maison avec dépendances, à Namur, boulevard du Nord, 22, occupée précédemment par M. Deglume-Dassy; valeur locative 2,000 francs. — 2. Une belle maison de commerce avec grande vitrine, dépendances, garage, grand atelier de menuisier et jardin, route de Gembroux, 97-99, à Saint-Servais. — 3. Emplacement à bâtir, rue Marie-Henriette, à Namur, 297 m2. Prompte jouissance. 6800

**LA PLANTE NAMUR**

Mardi 20 août 1918, à 2 h., en l'étude de Maître Logé, notaire à Namur, rue Papin, 18, vente publique:

Belle propriété à La Plante, 44 ares, chaussée de Dinant, joignant les héritiers Dassy, M. le baron Fallon et le halsge, et comportant:

a) 8 maisons, chaussée de Dinant, terrain maraîcher de 40 ares et serre de 300 m2. Libre le 15 février 1919, excepté la maison occupée par Mme Deman-Mathot. b) 3 maisons ouvrières au chemin de halage, libres de bail un mois après la vente. En masse ou par lots. Grandes facilités de paiement 6867

**Jambes**

Mardi 20 août 1918, à 2 h. 30, en l'étude de M<sup>e</sup> Logé, M. Jeuniaux-Lamury vendra en une seule séance une vaste propriété, 1 hect. 41 a. (maison, jardin maraîcher, terre, bois et emplacements) 200 m façade rue des Verreries, à Jambes, joignant MM. de Thomaz de Bossière, Capelle et le chemin de Géronst. Grandes facilités de paiement. Libre de bail le 1<sup>er</sup> janv. 1919. 6868

**NAMUR**

Mardi 27 août 1918, à 11 h., en l'étude de M<sup>e</sup> Logé, notaire à Namur, vente définitive en une seule séance, d'une grande maison de commerce, 3 étages, rue Rogier, 3-5, en face la rue de Fer, occupée par M. Heymen. Jouiss. immédiate. 6870

**LUSTIN**

Mardi 3 septembre 1918, à 2 h. 30, au café Ferdinand Feraille, à Lustin, par ministère de M<sup>e</sup> Logé, notaire à Namur, vente: Bonne maison, grange, étable, fournil, jardin, verger en plein rapport, à Lustin-Fonds, 20 ares, joignant Briot, Hermans, chemins de Lustin et de Tailfer. Construction récente, parfait état d'entretien, distribution d'eau. Jouissance rapprochée. 6968

Direction de ventes de M. A. CARPENTIER, rue de l'Industrie, 39, Andenne.

**ANDENNE**

Le lundi 19 août, à 3 h., au café Mahy-Moreau, à Andenne, M. Carpentier recevra les enchères publiques pour la vente en une seule séance:

de 4 maisons avec jardins et emplacement à bâtir

le tout mesurant 4 ares 40 centiares, situé rue Malevé, joignant MM. Rousseau, Maurice Delvaux et Mme veuve Félix Philippart. 6938 1

**BONNEVILLE**

Le jeudi 22 août, à 2 heures, au café tenu par Emile Joiris, à Bonneville, réception des enchères publiques pour la vente en une seule séance à la requête des époux Pierre-Theelen, de:

1. Corps de bâtiments formant 2 jolies habitations avec cour, convenant très bien pour commerces situées à la route allant vers Selayn. 2. Une autre maison avec jardin de 4 ares 30 centiares, joignant MM. Dumont, Debande et autres. 6939 1

**ANDENNE**

Le lundi 26 août, à 2 h., au café tenu par M. Parisse-Frin, à Andenne, à la requête de M. Henri Longrée-Gilson, M. Carpentier recevra les enchères publiques pour la vente des immeubles suivants:

1. Jolie habitation, sise rue Bertrand, avec dépendances et jardin, joignant MM. le docteur Ledoyen et Malevé, Mlle Dossoigne et M. Sevrin Jacques. 2. Une belle maison avec annexe, écurie pour 2 chevaux, remise pour voitures, l'ensemble situé rue de l'Industrie. Ces maisons, raccordées à l'égoût, desservies par 2 sortes d'eau, éclairées et chauffées au gaz, conviennent pour rentiers, médecins, vétérinaires ou pour commerces. 6940 1

Capitaux à placer sur hypothèques. Propriétés diverses à vendre de gré à gré. 6941 1

Etude de M<sup>e</sup> ENGLEBIENNE, notaire à Meux.

**Immeubles à Meux**

Lundi 26 août 1918, à 2 h., au café tenu par M. Victorien Mshaux, à Meux. Ledit notaire exposera en vente publique, à l'intervention de M<sup>e</sup> Degand, notaire à Mons, à la requête de M. Pierre Lebedelle, de Cuesmes:

Un pré, en lieu dit « Laustaille » sous Meux, de 13 ares 80 centiares. Mardi 27 août 1918, à 2 h., au café tenu par Mme Veuve Thibaut, à Meux, à la requête de Mme Veuve Salez-Staque, de Saint-Josse-ten Noode, vente publique de: 9 hectares 13 ares, de très bonnes terres, lieux dits « Selef » et « Les Béguines » sous Meux et Saint-Germain. 6942 1

Etude de M<sup>e</sup> de FRANCQUEN, notaire, à Jambes.

**Terres et Prairie, à Maillen**

Lundi 19 août 1918, à 2 h., au café Aug. Fosseprez, à Maillen, le notaire de Francquen vendra publiquement, en une seule séance, à la requête des propriétaires, les biens suivants, sis à Maillen:

1. Terre « à la chapelle » contenant 75 ares 70 centiares. 2. Terre « aux roches » de 1 hectare 5 ares 50 centiares.

Ces deux terres joignant le chemin de Dinant, MM. Lambotte, Verlaïne et Orban. 3. Prairie lieu dit « Rassin » de 20 ares 10 centiares, joignant 2 chemins, MM. Rase et Lambotte. 6774 3

Maison de commerce et de rapport à Salzinnes

Mardi 20 août 1918, à 10 h., en l'étude du dit notaire de Francquen, adjudication définitive et sans remise sur la mise à prix de 42,500, d'une grande maison de commerce et de rapport sise place Wieriz, à Salzinnes (Namur), joignant la dite place et l'avenue. Située au coin de deux rues très fréquentées cette maison convient pour toute espèce de commerce. Revenu annuel: 3,000 frs. 6775 3

**BELLE PROPRIÉTÉ**

près de la gare de St-Denis-Bovesse

Mardi 20 août 1918, à 2 h. 1/2, au café tenu par M. Nestor Ripet (café Didj), à Isnes, M<sup>e</sup> Ledain, notaire, substituant M<sup>e</sup> de Francquen, notaire à Jambes, vendra publiquement en une séance, à la requête de la propriétaire:

Une belle propriété comprenant maison en deux demeures, avec grange, écurie, autres dépendances et jardin de 15 ares 90 cent., en un ensemble sis à St-Denis-Bovesse, près de la gare, joignant la chaussée, MM. Stévenart et Lemaire, occupé par M. Deffense.

Cette propriété peut être raccordée à la gare et convient tant à un commerçant ou industriel qu'à un cultivateur. — Grandes facilités de paiement. 6776 3

Deux maisons avec jardins à Velaine Jambes.

Mardi 27 août 1918, à 10 h., en son étude, à Jambes, le dit notaire de Francquen vendra publiquement, en une seule séance, les biens suivants, sis à Velaine-Jambes, savoir: 1. Maison avec dépend. et jardin, de 11 a. 25 c., joignant deux chemins, MM. Alardot et Bouchat, occupée par M. F. Dhont; 2. Maison avec dépend. et jardin, de 8 a. 50 c., joignant le chemin de Dave la bien précédant et M. Bouchat, occupée par M. G. Begon.

Prompte jouissance. — Situation avantageuse à l'abri des inondations, aux bords de la Meuse et non loin de la ville et du faubourg. 6969

Bords de la Meuse, près Namur

A vendre de suite, pour motif de santé, propriété d'un hectare et demi, avec maison confortable. 6970

S'adresser au notaire de Francquen.

**Capitaux à placer sur hypothèques.**

S'adr. en l'étude du notaire de Francquen. 5850

Etude de M<sup>e</sup> Charles LAURENT, notaire à Gedinne.

Le mercredi 21 août 1918, à 2 heures de relevée, chez M. Bodart, à Gedinne, vente publique de quelques parcelles de terrains, requête veuve Mullin. 6962 1

Le lundi 2 septembre 1918, à 2 heures, en l'hôtel à vendre, vente publique d'une belle maison de commerce à Gedinne dénommée l'« Hôtel du Lion d'Or », comprenant maison servant d'hôtel, jardin, grange, écuries, sises et dépendances, le tout d'une contenance 88 ares 22 cent.

L'hôtel comprend salles de café et de restaurant et 12 chambres à coucher, situé sur la place de Gedinne, à côté de l'église et à l'intersection des routes de Dinant, de Charleville, d'Hargnies et de la gare, il convient pour tous genres de commerce. Libre de bail pour le 1<sup>er</sup> août 1919. 6958 1

Le mardi 3 septembre 1918, à 10 h. du matin, chez M. Léon Duruisseau, à Baillamont, vente publiquement d'une maison et 5 parcelles de terrain requête Loosvelt. Le jeudi 5 septembre 1918, à 11 h., chez M. Dénayer à Nafrature, location publique de 15 parcelles de terrains, requête Vve Henry-Raucooux. 6959 1

Le samedi 31 août 1918, à midi, à Vresse, vente publique d'un beau mobilier comprenant notamment: une chambre à coucher en noyer, une autre en chêne, un piano avec tabouret, casier à musique, etc., deux grandes armoires, un secrétaire avec tiroirs et armoire, un bureau en chêne, deux fauteuils, un buffet, etc., etc. 6960 1

Le mardi 3 septembre 1918, à 9 h. du matin, chez M. Duruisseau, à Baillamont, le dit notaire Laurent vendra publiquement à l'intervention de son confrère, M<sup>e</sup> Francka, notaire à Paliseul: 11 parcelles de terrains, situées sur Baillamont et Naomé. Requête Camille Noiret. 6961 1

Etude de M<sup>e</sup> Alfred LAURENT, notaire, à Dinant.

Vente publique d'immeubles à Bauche-Evrehailles

Le samedi 31 août 1918, à 2 h., chez M. Joseph Mahille, à Evrehailles, vente publique: A) d'une prairie, sise à Bauche, sur le Boeq, de 1 hectare 42 ares, 30 beaux ormes et plantation de jeunes peupliers, 200 mètres de pêche à la truite; B) d'une parcelle de terre et bois, sur Evrehailles, à quelques minutes de la gare de Bauche, d'une contenance de 3 hect. 29 ares 40 c. En masse ou en plusieurs lots. Situation except. pour la constr. de villas. 6962

Etude de l'huissier Alph. NOTTET, avenue de Sa'z nnes, 12, à Namur.

**VILLE DE NAMUR**

**Pour cause de décès**

Reprise par adjudication publique d'un important cabinet de chirurgie et de prothèse dentaire et vente mobilière.

Les héritiers de M. Arthur Stern, en son vivant chirurgien-dentiste et inspecteur-dentiste des écoles communales de Namur, mettront aux enchères, par le ministère de M. Alph. Nottet, huissier, la reprise de son cabinet de chirurgie et de prothèse dentaire, du matériel, machines, outils, marchandises, mobilier du cabinet d'opération et de l'atelier, ainsi que la location de la maison avec option d'achat, en la mortuaire, rue Regier, 59, à Namur, le mardi 27 août 1918, à 3 heures.

Pour renseignements, s'adresser en l'étude dudit huissier Alph. Nottet.

Le lendemain 28 août, à 2 h., en la dite mortuaire, vente publique d'une partie du mobilier, notamment:

Piano « Gaveau Paris », garniture complète de salon Louis XV en noyer, grande cuisinière nickelée avec parements céramiques, baignoire émaillée avec chauffage, tout ce qui précède étant à l'état neuf; 8 à 9 000 kilos braisettes et charbon tout-venant, meubles divers, etc. 6973 (Voir « fiches »). — Au comptant avec 10 %.

Location publique d'une maison de terrains maraîchers et de culture à Jambes et Erpent

Jeu 22 août 1918, à 4 h., au café tenu par M. H. D. gusdre, vis-à-vis la chapelle d'Enhaive, à Jambes, les propriétaires procéderont à la location publique, pour un terme de 3, 6 ou 9 années, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1919, des biens ci-après:

1. Maison de maraîcher, remise, dépendances et terrain y adossé, de 70 ares environ, le tout situé à Jambes, coin de la route de Liège et de la rue d'Enhaive, occupée par Mme veuve Lambotte; 2. Terrain maraîcher de 90 ares, occupé par la même, près la chapelle d'Enhaive; 3. Terrain maraîcher de 80 ares, vis-à-vis la dite chapelle, près des Aqueducs, occupée par Mme Lambotte et M. Decoux; 4. Terre de 40 ares, sur Erpent, lieu dit « Bronvaux »; 5. Terre de 3 hect., commune de Jambes, lieu dit « Bronvaux »; ces deux terres occupées par M. Decloux.

Aux conditions à préciser. Pour renseignements, s'adresser à M. Alph. Nottet, huissier, avenue de Salzinnes, 12, Namur. 6974

Etude de M<sup>e</sup> STERPIN, notaire à Spy.

**SPY**

Jeu 22 août, à 2 h., en l'étude, vente publique de: 1<sup>er</sup> Pré, « rue de Moriveau », 17 ares, joignant Beauwens, Marlaire et Mannaert; 2<sup>o</sup> Terre, « Bity Daniel », 18 ares 10 c., joignant Jules Leurquin, Trussart et Tombois.

Spy et Temploux

Lundi 26 août, à 2 h., en l'étude, vente publique de: A. Terre sur Spy et Temploux, lieu dit « Fontaine », 1 hect. 82 ares 62 cent., joignant Cornil, Gobert, Moreau, Sacrez, Frochisse, Huet et Poncin. B. 1<sup>o</sup> Pré à Spy, « Ordin », 26 ares 90, joignant à Vouz, Cornil, Moreau, Brceza, Gilles, Driact et Bureau de bienfaisance; 2<sup>o</sup> Terre à Spy, « Petite Campagne », 38 a. 36, joignant Leurquin, Herlinvaux et de Beaufort; 3<sup>o</sup> Terre à Temploux, « Les Trappes », 1 h. 55 a., joignant Gustérie, d'Huart, Lemineur, Quairiat, de Foestraet et de Zualart; 4<sup>o</sup> Terre à Temploux, « Fays », 1 h. 10 a., joignant Beguin, Doquir, Beauloye et chemin; 5<sup>o</sup> Terre à Temploux, « Fays », 15 a. 50, joignant Lenoir, Beguin, Beauloye, Lambert et chemin. 6976

**SPY**

Jeu 29 août, à 2 h., en l'étude, vente publique de: 1. Groupe de quatre maisons contiguës, avec jardin, rue du Cimetiére, 16 ares 63, joignant le bien ci-après, Bourotte, le cimetiére et la rue; 2<sup>o</sup> Maison et jardin, rue de la Chistrée, 5 ares 60, joignant le bien ci-dessus, Bourotte, le cimetiére Sisco et la rue; 3<sup>o</sup> Maison et jardin, « Aux Pirettes », 4 ares 50, joignant Pierard, Renard, Dupuis et chemin; 4<sup>o</sup> Maison, dépendances, jardin et terre, « Au Cassin », 1 hect. 44 ares, joignant à Trussart, de Beaufort et autres; 5<sup>o</sup> Terre, « Petite Campagne », 20 ares 38, joignant à de Beaufort, Massart, Evrard, Jeanmart et Misson. 6977

Etude de Maître MORIMONT, notaire, à Saint-Gérard

Arbre. — Location de 27 hect. de terres

Mardi 27 août 1918, à midi, chez Mme Vve Emile Parent, café à Arbre, requête du propriétaire, location de 27 hect. de terres, lieux dits « Taille Crasse, Pirette, Grosse Haie et Normont », sur Arbre. En détail. 6983

Saint-Gérard

Mercredi 28 août 1918, à 2 h., en l'étude, requête des propriétaires, vente de: Terre, dite « Terre au Bénédicte », de 53 ares 55 et terre, lieu dit « Trou Nutons » de 80 a. 6 centiares. Denée 6984

Location d'une maison et 10 h. 1/2 terres

Jeu 29 août 1918, à 2 h., chez M. Ferdinand Cassart, à Denée, requête de M. Léopold Piette, location de maison et jardin, rue Haute et 10 hectares de terres. En détail. 6985

Etude de Maître MARSIGNY, notaire, à Thon-Samsen

Thon

Le lundi 26 août 1918 à 2 h., au café tenu par MM. Libion, à Thon, vente publique, requête des enfants Thionville Simon, de la maison avec jardin à Thon, occupée par M. Victor Dubois, 6980

Etude de M<sup>e</sup> BOCCART, notaire, à Mettet

**SART EUSTACHE**

Vente d'une bonne ferme avec terres et prairies

Lundi 19 août, à 2 heures, au café Emile Wiame, à Sart Eustache, vente publique d'une ferme avec 11 hect. de terres et prairies, formant un ensemble en lieu dit « Puaigne », requête des propriétaires; jouissance au 1<sup>er</sup> octobre prochain.

**GOUGNIES**

Location de 9 hectares de terres et prés

Les mêmes jours et lieu, à 4 h., location publique de 9 hectares de terres et prairies, sur Gougny, même requête. 6980

Mettet. — vente d'une prairie et d'une terre

Mardi 20 août, à 3 h., au café Léopold Tonoir, au Hameau-Mettet, vente publique: A. Requête Victor Guyaux, d'une prairie entourée à Sery, de 22 a. 50 c., longeant la grand'route. Jouissance immédiate; B. Requête Olivier Moreau, terre, à Foischelle, de 18 ares environ, tenant à Chauveaux et au chemin de fer. 6991

**Bossierre Saint-Gérard**

vente d'une maison et d'un pré

Jeu 22 août, à 3 h., au café et à la requête de Emile Maillier-César, vente: A. D'une maison, au fond de Bossierre, avec grange, écurie, jardin et verger, de 9 a. 85 c.; B. D'un pré, au même lieu, de 29 ares environ. Jouissance au 1<sup>er</sup> novembre prochain. En cas de non vente, location. 6992

**METTET et SAINT-GÉRARD**

Vente d'une maison et de 3 prairies

Vendredi 23 août, à 3 h., au café veuve Léopold Paradis, à Pontauray Mettet, vente publique: a) Requête enfants Eubert Pesseleur, 1<sup>o</sup> maison, grange, dépendances, écurie et jardin, de 25 ares 35 cent.; 2<sup>o</sup> prairies de 23 ares 90 cent., et de 12 ares 70 cent., à Pontauray Mettet. Jouissance au 1<sup>er</sup> octobre 1918: b. Requête veuve et enfants Louis Evrard: d'une prairie, en lieu dit « Try Hilaire », sur Siot-Gérard, de 23 ares. 6993

**Arsimont, Aisemont et Fosses**

**Vente d'Immeubles**

Lundi 26 août, à 2 h., au café Victor Roland, à Aisemont, vente publique requête de MM. Dupuis frères, d'une belle maison de culture avec grange, écuries, dépendances et jardin de 12 ares 40 c. et de 9 terres sur Arsimont, de 6 terres sur Aisemont et d'une autre sur Nèvrement-Fosses. — Jouissance au 1<sup>er</sup> octobre 1918. (Détail aux affiches). 6994

Lisve. — Vente d'un emplacement à bâtir

Mercredi 28 août, à 2 h., au café Jules Defosse, vente publique, requête Mme veuve Arthur Tréquet: D'un magnifique emplacement à bâtir, au Tillenl, de 09 ares 73 centiares, joignant veuve Tréquet Polet, la place Verte et 2 chemins. 6995

Etude de M<sup>e</sup> Albert SIDERIUS, notaire, à Ciney

**Vente d'une belle terre à Maffe**

Mercredi 28 août 1918, à 4 h., chez M. Damoiseau, à Maffe, M. Cheza-Roosens, de Jemelle, vendra publiquement une bonne terre, de la contenance de 1 h. 60 a., située en lieu dit « Hobova », sur Maffe. 6987

Etude de M<sup>e</sup> de St-OMER, notaire à Beauraing.

Vendredi 23 août 1918, à 2 h., chez